Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le
ID : 035-213502685-20261013-CM_26_10_01-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 13 octobre 2026

L'an deux mil vingt-six, le treize octobre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-GANTON, dûment convoqué le neuf octobre, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Mme Fabienne GLET, Maire.

Nombre de membres du conseil	
En exercice	11
Présents	7
Votants	8
Vote	
Pour	8
Contre	0
Abstention	0

Date de convocation : le 09 octobre 2026

Étaient présents : Lucie BERTHOU, Nadine BOUVIER, Fabienne GLET, Magali LAIGLE, Anselme MASSIOT, Sylvain DENIS, Charles TEMPLÉ

Ont donné pouvoir : Lénaik BELLEIL donne pouvoir Fabienne GLET

Absents excusés : Léonard GLO, Fanny RIGAULT PIVAN, Marc CHRISTIE

Secrétaire de séance : Anselme MASSIOT

DELIBERATION 2026_10_01
REDON AGGLOMERATION : CONVENTION DE TRANSPORTS SCOLAIRES VERS LES PISCINES COMMUNAUTAIRES - ANNEE SCOLAIRE 2026-2027

Annexe : Convention de transports scolaires vers les piscines communautaires – Année scolaire 2026-2027

Madame le Maire expose,

Dans le cadre de sa compétence liée aux équipements sportifs, REDON Agglomération accueille au sein des piscines communautaires, les enfants scolarisés sur son territoire.

La commune s'engage, en contrepartie de la prestation assurée par REDON Agglomération, à supporter la charge représentée par le transport des élèves vers les piscines communautaires. Le montant de la prestation sera déterminé conformément au planning d'utilisation des équipements et sur base d'un coût moyen obtenu par le montant global des factures acquittées et divisé par le nombre de déplacements annuels réellement effectués.

Une convention doit être conclue pour l'année scolaire 2026-2027. Il est demandé à la commune de prendre en charge le coût du transport.
Le coût prévisionnel des transports scolaires pour l'année 2026-2027 s'élève à 1 485.28€ HT pour 16 déplacements

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le
ID : 035-213502685-20261013-CM_26_10_01-DE

L'école publique de St Ganton sera accueillie à la piscine de Redon comme ci-dessous :
- du 31 mai au 11 juin 2027 du lundi au vendredi de 14h00 – 14h50 pour les classes de MS/GS/CP
- du 14 juin au 25 juin 2027 de 14h00 – 14h50 les lundis et jeudis et 09h30 – 10h20 les mardis et vendredis pour les CM et CE.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

AUTORISE Madame le Maire à signer la convention de transports scolaires vers les piscines communautaires ci-annexée pour l'année 2026-2027 et tout document afférent à cette décision.

Pour certifié conforme,

Le Maire
Fabienne GLET

Le secrétaire de séance
Anselme MASSIOT

MAIRIE DE SAINT-GANTON
ILLE ET VILAINE 35